

## BREVES D'INFOS BREVES D'INFOS

### ENCORE UNE NOUVEAUTÉ !

Alors que BNP Paribas s'enorgueillit de la signature de la charte de parentalité (2008), désormais, et ce sans qu'aucune information de modification n'ait été communiquée à quiconque, l'octroi des droits à absences pour enfant malade est conditionné au rattachement fiscal de l'enfant

Exit donc les couples séparés, divorcés, en union libre, ... !

Cette nouvelle mesure est dans la continuité de la mise en place de F.A.R.H (Faire Avec Rien d'Humain ?) qui a pour conséquence de supprimer bon nombre d'avantages acquis (Allocation Spéciale Familiale, Prime de transport, prime de mobilité, ...).

Vos élus **FO** se sont indignés de cette nouvelle situation qu'ils traiteront directement avec RH Groupe.

Si vous êtes concernés par cette situation, contactez nous !



CE GPAC**FO** banques BNP Paribas  
32 rue de Clignancourt  
75018 PARIS -ACI : CSDRCA1

Vos Élus**FO** : Martine TUDURI - Tél. 01 40 14 03 05 Nicole GUERRA - Tél. 05 34 45 13 25 Daouïa GOUJET -  
Tél. 01 40 14 58 44 Gilles IACONO - Tél. 01 40 14 58 44 Jean Claude AUGUET -Tél. 01 40 14 58 44